

## ATTESTATION DE PARUTION

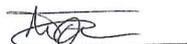
Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF134045, N°209654
Nom du support :	* La République du Centre 45 (Groupe Centre France)
Département :	45
Date de parution :	16/05/2023
Parution :	285,66 € HT
COMPO PREMIUM :	50,00 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	0,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	70,31 €
Total TTC :	421,87 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 26 Avril 2023

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.  
Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).



DADONVILLE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJETS DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES

En application des dispositions de l'arrêté de madame le maire de Dadonville du 11 mai 2023 les projets de zonages d'assainissement et des eaux pluviales seront soumis à l'enquête publique durant 19 jours du **lundi 5 au vendredi 23 juin 2023 inclus**. Monsieur Jean-Charles Poirier assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la mairie de Dadonville aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à monsieur le commissaire enquêteur – mairie de Dadonville – lequel les annexera au registre ou par mail [contact@dadonville.fr](mailto:contact@dadonville.fr)

- le dossier sera aussi consultable sur le site internet : <https://dadonville.fr/>  
- des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de Dadonville, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, aux dates suivantes :

- le **lundi 5 juin de 9h00 à 12h00**,

- le **lundi 12 juin de 9h00 à 12h00**,

- le **vendredi 23 juin de 14h00 à 17h00**.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur, seront consultables en mairie de Dadonville dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête et ce pendant un an.

Au terme de l'enquête publique le projet sera soumis, pour approbation ou rejet, à délibération du conseil municipal s'agissant du zonage d'assainissement collectif et du zonage des eaux pluviales.

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF134095, N°209656
Nom du support :	* La République du Centre 45 (Groupe Centre France)
Département :	45
Date de parution :	06/06/2023
Parution :	285,66 € HT
COMPO PREMIUM :	50,00 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	0,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	70,31 €
Total TTC :	421,87 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 26 Avril 2023

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD



DADONVILLE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJETS DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES

En application des dispositions de l'arrêté de madame le maire de Dadonville du 11 mai 2023 les projets de zonages d'assainissement et des eaux pluviales seront soumis à l'enquête publique durant 19 jours du **lundi 5 au vendredi 23 juin 2023 inclus**. Monsieur Jean-Charles Poirier assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la mairie de Dadonville aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à monsieur le commissaire enquêteur - mairie de Dadonville - lequel les annexera au registre ou par mail [contact@dadonville.fr](mailto:contact@dadonville.fr)

- le dossier sera aussi consultable sur le site internet : <https://dadonville.fr/>

- des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de Dadonville, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, aux dates suivantes :

- le **lundi 5 juin de 9h00 à 12h00**,

- le **lundi 12 juin de 9h00 à 12h00**,

- le **vendredi 23 juin de 14h00 à 17h00**.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur, seront consultables en mairie de Dadonville dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête et ce pendant un an.

Au terme de l'enquête publique le projet sera soumis, pour approbation ou rejet, à délibération du conseil municipal s'agissant du zonage d'assainissement collectif et du zonage des eaux pluviales.

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF134097, N°209657
Nom du support :	* Le Courrier du Loiret 45 (Groupe Centre France)
Département :	45
Date de parution :	17/05/2023
Parution :	285,66 € HT
COMPO PREMIUM :	50,00 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	0,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	70,31 €
Total TTC :	421,87 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 26 Avril 2023

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD



DADONVILLE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJETS DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES

En application des dispositions de l'arrêté de madame le maire de Dadonville du 11 mai 2023 les projets de zonages d'assainissement et des eaux pluviales seront soumis à l'enquête publique durant 19 jours du **lundi 5 au vendredi 23 juin 2023 inclus**. Monsieur Jean-Charles Poirier assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la mairie de Dadonville aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à monsieur le commissaire enquêteur - mairie de Dadonville - lequel les annexera au registre ou par mail [contact@dadonville.fr](mailto:contact@dadonville.fr)

- le dossier sera aussi consultable sur le site internet : <https://dadonville.fr/>  
- des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de Dadonville, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, aux dates suivantes :

- le **lundi 5 juin de 9h00 à 12h00**,

- le **lundi 12 juin de 9h00 à 12h00**,

- le **vendredi 23 juin de 14h00 à 17h00**.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur, seront consultables en mairie de Dadonville dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête et ce pendant un an.

Au terme de l'enquête publique le projet sera soumis, pour approbation ou rejet, à délibération du conseil municipal s'agissant du zonage d'assainissement collectif et du zonage des eaux pluviales.

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.  
Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF134099, N°209658
Nom du support :	* Le Courrier du Loiret 45 (Groupe Centre France)
Département :	45
Date de parution :	07/06/2023
Parution :	285,66 € HT
COMPO PREMIUM :	50,00 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	0,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	70,31 €
Total TTC :	421,87 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 26 Avril 2023

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJETS DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES

En application des dispositions de l'arrêté de madame le maire de Dadonville du 11 mai 2023 les projets de zonages d'assainissement et des eaux pluviales seront soumis à l'enquête publique durant 19 jours du **lundi 5 au vendredi 23 juin 2023 inclus**. Monsieur Jean-Charles Poirier assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la mairie de Dadonville aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à monsieur le commissaire enquêteur - mairie de Dadonville - lequel les annexera au registre ou par mail [contact@dadonville.fr](mailto:contact@dadonville.fr)

- le dossier sera aussi consultable sur le site internet : <https://dadonville.fr/>  
- des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de Dadonville, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, aux dates suivantes :

- le **lundi 5 juin de 9h00 à 12h00**,

- le **lundi 12 juin de 9h00 à 12h00**,

- le **vendredi 23 juin de 14h00 à 17h00**.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur, seront consultables en mairie de Dadonville dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête et ce pendant un an.

Au terme de l'enquête publique le projet sera soumis, pour approbation ou rejet, à délibération du conseil municipal s'agissant du zonage d'assainissement collectif et du zonage des eaux pluviales.

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).